



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 11880

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les propositions de la Fédération nationale de la police municipale. Les policiers municipaux et ruraux souhaitent que la prime de fonction soit progressivement intégrée dans le salaire de base et qu'elle soit prise en compte dans le cadre de la cessation progressive d'activité, les risques encourus par les policiers en service étant identiques, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. Ils estiment par ailleurs légitime qu'une pension de reversion de 100 p 100 soit versée aux veuves ou veufs des personnels tués en service. Ils demandent également que les années de service effectuées comme garde champêtre soient prises en compte à concurrence de dix années pour le personnel qui intègre la police municipale, mesure dont bénéficie le personnel militaire qui entre dans la police municipale. Enfin, ils souhaiteraient bénéficier d'une annuité supplémentaire pour cinq années de service effectif plafonnée. Il lui demande quelle suite il compte donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Reponse. - Une mission de réflexion sur les polices municipales a été confiée à M Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, qui a procédé à de larges consultations. Il a notamment reçu toutes les organisations professionnelles de policiers municipaux qui ont sollicité un entretien, les syndicats de la police nationale et les représentants d'associations d'élus locaux. M Clauzel remettra prochainement ses conclusions. Les suggestions de l'honorable parlementaire seront examinées dans le cadre des suites qui leur seront données.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11880

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1739